

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 18 septembre 2017</p>

Tous les membres étaient présents, sauf, absent et excusé : Jérôme Beltramelli.

Le compte rendu des séances du 14 et 30 juin 2017 sont adoptés à l'unanimité.

Décision modificative n° 2 : le maire informe l'assemblée qu'une subvention de 23 302 € 49 (travaux salle des fêtes) a été encaissée en 2016 à l'article 1331. La trésorerie a informé la mairie que cette somme aurait dû être imputée au compte 1341, et demande que la correction soit effectuée au plus vite. Ainsi, le conseil municipal prend la décision modificative suivante :

- Dépense d'investissement au compte 1331 = + 23 302 € 49 (pour annuler le titre n° 260 du 17/11/2016)
- Recette d'investissement au compte 1341 = + 23 302 € 49 (titre pour constater la recette à la bonne imputation).

Renouvellement contrat de travail : le contrat à durée déterminée de Mme Christine Varraut arrive à son terme le 30 septembre prochain. Sur proposition du maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de renouveler ce contrat pour un an (du 1^{er} octobre 2017 au 30 septembre 2018). L'intéressée sera recrutée en tant qu'adjoint technique et effectuera 16 heures par semaine.

Avenant au contrat de travail de Véronique Clairotte : le maire informe l'assemblée que l'accompagnatrice de bus qui faisait les trajets Champdivers-Gevry, dans le cadre du RPI Champdivers-Gevry-Molay, ne travaille plus. Pour des raisons de sécurité, il est important qu'un agent soit présent dans ce bus. Les horaires de travail de Mme Véronique Clairotte lui permettent de combler cette vacance d'emploi. Sur proposition du maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de faire un avenant au contrat de Mme Véronique Clairotte : + 1 heure ½ par jour, 5 jours par semaine, et pendant les 36 semaines scolaires. Cet avenant est applicable au 1^{er} octobre 2017 jusqu'au vacances scolaires du 31 août 2018. Ainsi, le contrat de l'intéressé passe de 7 heures ½ à 12 heures ½ par semaine pour cette période. Son salaire sera annualisé.

Ratios d'avancement de grade des agents communaux : Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents « promouvables » c'est-à-dire remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade. La loi ne prévoit pas de ratio plancher ou plafond (entre 0 et 100 %). La délibération doit fixer pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade, à l'exception des grades relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale. L'avis du Comité Technique du Centre de Gestion a été demandé, conformément à la loi. Le maire propose à l'assemblée de fixer pour l'année 2017 et les suivantes, le taux pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité : le ratio commun à tous les cadres d'emplois est fixé à 100 %.

Tarif publicité dans les rues : tarif d'après la préfecture : 15 € 30 le m² validé par le conseil. Les panneaux publicitaires installés dans la commune seront recensés, afin que la secrétaire puisse établir les factures correspondantes.

Transfert restauration scolaire au Grand Dole : le 26 juin 2017, le grand dole a décidé de l'extension du périmètre de l'intérêt communautaire de la compétence « action sociale » à la restauration scolaire. Il a également délibéré sur la situation du personnel dans le cadre de la reprise de la gestion de la restauration scolaire au 1^{er} septembre. A cet effet, la mairie a reçu un projet de convention de mise à disposition du personnel, qu'il présente. Après en avoir délibéré, le conseil donne un avis favorable, et mandate le maire afin de signer la convention : l'agent communal qui s'occupe de la cantine verra ses fonctions d'agent de restauration scolaire transférées au Grand Dole, qui remboursera à la commune les frais de salaires et cotisations.

Chats errants : possibilité de convention SPA/30 millions d'amis : des habitants de la commune ont signalé en mairie un certain nombre de chats errants. La mairie a été informée par la SPA qu'il y a la possibilité de signer une convention avec 30 millions d'amis, qui permettrait de faire stériliser les chats gratuitement : une convention doit être signée, lorsque le conseil municipal aura autorisé le maire, et la commune obtiendra des « bons de mission ». Ceux-ci permettront à des bénévoles de capturer des chats et de les emmener à la clinique vétérinaire de Tavaux, partenaire, acceptant de travailler aux conditions de 30 millions d'amis, sans dépassement d'honoraire. Ensuite, les chats stérilisés et tatoués seront relâchés où ils ont été capturés. Avis favorable du conseil.

Subventions annuelles aux associations : le conseil décide de verser les subventions suivantes, pour l'année 2017 : APEI foyer les pommiers à Arbois = 30 €. Donneurs de sang à Dole = 30 €. Animation loisirs de Champdivers = 85 €. Lutte contre la sclérose en plaques = 30 €. Association Voir Autrement à Dole = 30 €. Centre Leclerc à Dijon = 30 €. Club du finage de Champdivers = 85 €. Club gymnastique de Champdivers = 85 €. Souvenir Français à Saint-Aubin = 30 €. Tennis club de Champdivers = 85 €. Assoc. Secrétaires de mairie du Jura = 30 €. Banque alimentaire du Jura = 30 €. Anciens combattants de Champdivers = 85 €. Atelier de Fil en joie de Champdivers = 85 €. Association des paralysés de France = 30 €.

Somme due par la Société Pernot pour extraction de granulats de septembre 2015 à juin 2017 : le géomètre, M. Cretin-Maitenaz a relevé les cubatures extraites et a délivré un plan topographique ; 165 564 m³ ont été prélevés pour la période donnée. Le dernier indice connu du TPb06 indique que le tarif est de 0 € 1924400 le m³. Le conseil municipal prend acte que la commune fera parvenir une facture de 11 301 € 68 à la Société Pernot (31 861,13 – acompte versé en 2016 : 20 559,45).

Cérémonie du 11 novembre : sera reconduite, comme les années précédentes.

Le maire,
Olivier Meugin.

